

COMITER biodiversité du 16 novembre 2016

La loi biodiversité

L'Agence Française de la Biodiversité

Les grands enjeux régionaux



Ludovic Genet – Service ressources naturelles

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

La Loi biodiversité

les 5 facteurs majeurs de perte de biodiversité :

- L'artificialisation des sols et la disparition d'habitats et d'espaces naturels
- La surconsommation de ressources naturelles
- Les pollutions
- Les espèces exotiques envahissantes
- Le changement climatique



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE



La Loi biodiversité

Une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité au travers de 6 grands principes :

- Le principe de solidarité écologique
- Le principe de non régression
- La séquence Éviter, Réduire, Compenser
- L'absence de perte nette de biodiversité
- La réparation du préjudice écologique
- Le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE



La Loi biodiversité

Une gouvernance repensée...

... au niveau national

- un comité national biodiversité
- une nouvelle stratégie nationale biodiversité
- une agence française de la biodiversité
- un conseil scientifique national du patrimoine naturel réformé

... au niveau régional

- un comité régional biodiversité
- une stratégie régionale biodiversité
- une possible agence régionale de la biodiversité
- un conseil scientifique régional du patrimoine naturel

L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Un opérateur majeur au service de la biodiversité

Elle consacre un rapprochement de la biodiversité aquatique, terrestre et maritime

L'agence regroupera à partir du 1^{er} janvier 2017, 4 organismes existants :

- l'ONEMA,
- l'agence des aires marines protégées,
- l'établissement public « Parcs nationaux de France »,
- leGIP ATEN (Atelier technique des espaces naturels).



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE



L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Ses missions :

- La préservation, la gestion et la reconquête de la biodiversité,
- Le développement des connaissances, des ressources, des usages et des services écosystémiques attachés à la biodiversité,
- La gestion équilibrée et durable des eaux,
- La lutte contre la biopiraterie,
- L'appui scientifique, technique et financier aux politiques publiques et privées dont le soutien aux filières de la croissance verte et bleue

Des directions régionales (ou interrégionales) :

Principalement en charge des missions de police, de contrôles et d'appui aux services de l'Etat .

Objectif de mutualisation des fonctions de police avec l'ONCFS au travers « d'unité communes de travail ».

Les grands enjeux de la biodiversité normande

Un patrimoine riche, soumis à de multiples facteurs d'érosion

- Des cœurs de biodiversité fortement liés aux cours d'eau et au littoral
- Une biodiversité adaptée aux activités humaines
- Deux trames écologiques robustes : fleuves et bocages

Mais

- Une pression de développement qui fractionne les milieux
- Des zones humides en forte érosion
- Des espèces invasives qui bouleversent les équilibres

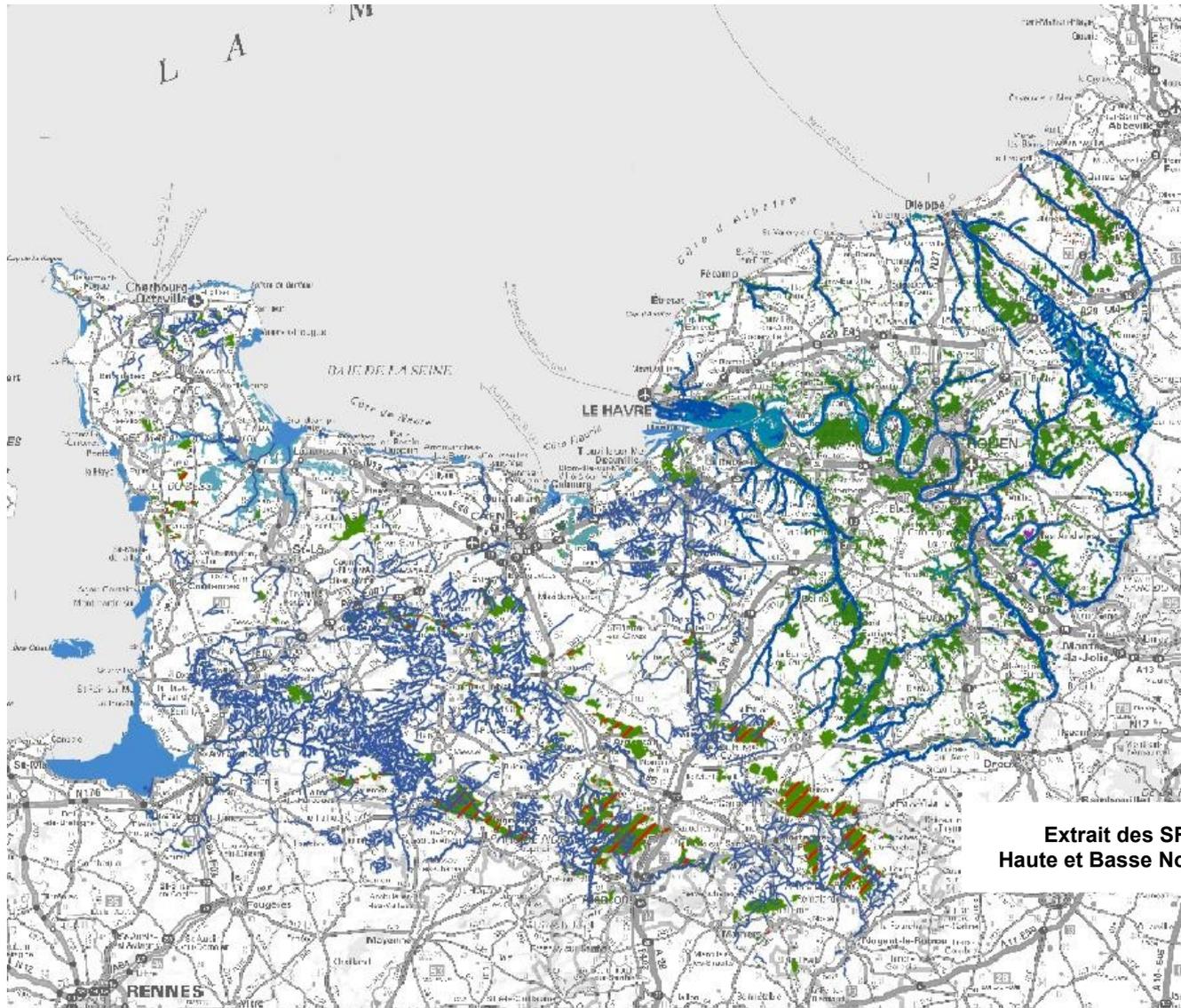


Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE



Les réservoirs de biodiversité



Extrait des SRCE
Haute et Basse Normandie

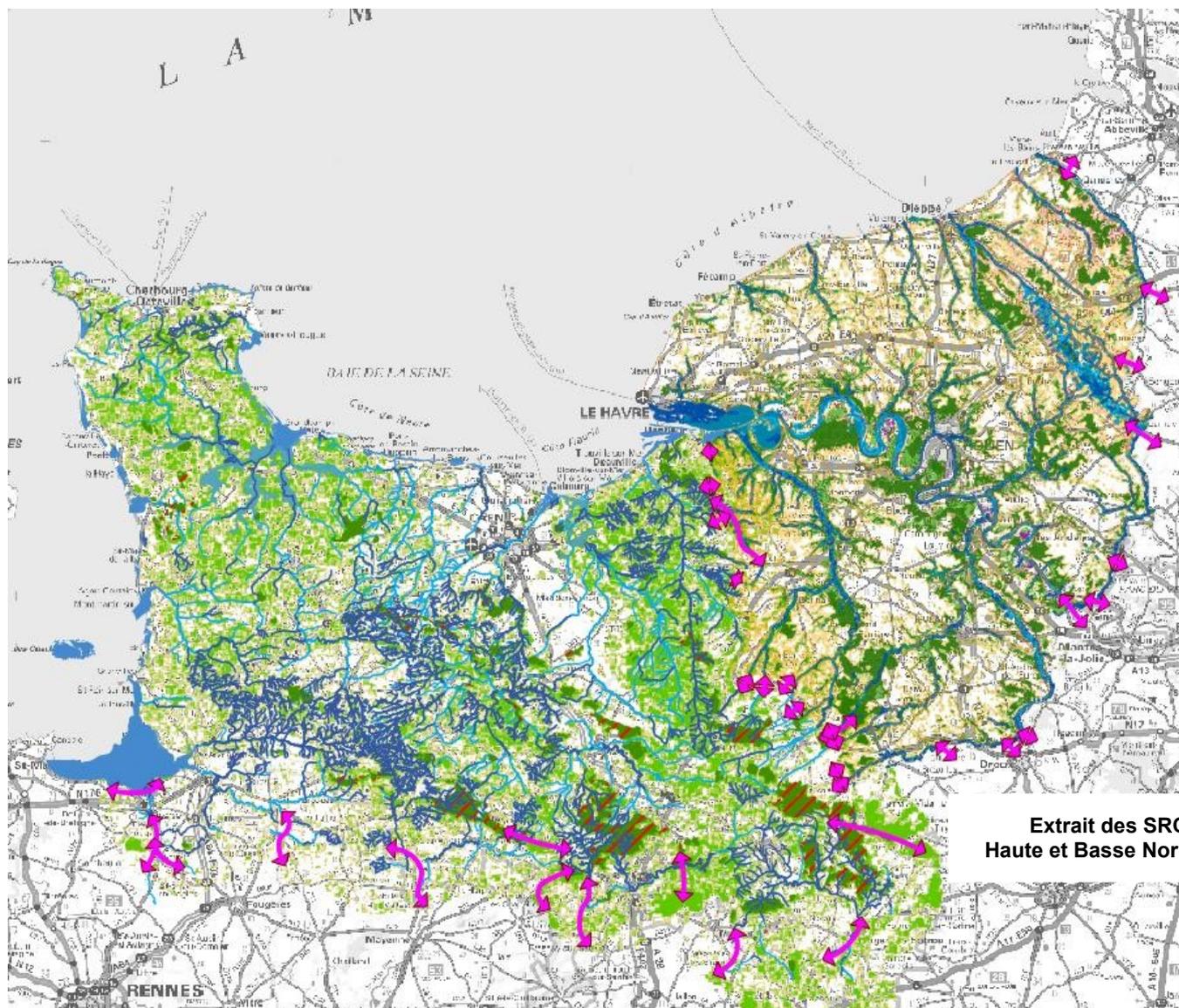


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Les réservoirs de biodiversité



Extrait des SRCE
Haute et Basse Normandie



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Des services de l'État mobilisés auprès des autres partenaires

Les missions de l'État en matière de biodiversité:

- L'acquisition de la connaissance
- L'instruction des procédures et le contrôle réglementaire
- L'expertise
- L'accompagnement des projets
- Le financement conjoint d'opérations et d'animations territoriales

Les services concernés :

La DREAL en charge de l'animation régionale mais aussi de certaines procédures administratives

Les DDT(M) en charge de l'animation des Missions Inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN) et de procédures administratives

Merci de votre attention

